

VEILLER SUR MES PARENTS

LES FORMULES D'ABONNEMENT

- Le facteur vous rend visite pour prendre de vos nouvelles, aux jours que vous avez choisis : 1 à 6 fois par semaine⁽¹⁾.
- Vous bénéficiez également d'un équipement connecté à un centre de veille et d'assistance⁽²⁾ disponible 24h/24 et 7j/7, installé par le facteur. Si nécessaire, le centre prévient votre proche et les contacts de proximité que vous aurez désignés. Il peut alerter les secours si la situation le nécessite.
- Pour les petits dépannages de la vie quotidienne, la plate-forme d'assistance vous donne les coordonnées de professionnels à contacter⁽³⁾.



Le service de téléassistance et la transmission des coordonnées sont opérés par Europ Téléassistance.



(1) Excepté les dimanches, jours fériés et lundi de Pentecôte. Les visites sont opérées par La Poste.
(2) Transmetteur et médaillon ou bracelet.
(3) Les frais de petit dépannage ne sont pas inclus dans le tarif mensuel de l'abonnement Veiller sur mes parents.

Forfaits mensuels sans engagement⁽⁴⁾



- Visites hebdomadaires + téléassistance

OFFRE DE LANCEMENT

VEILLE 1 :
1 VISITE/SEMAINE
~~39,90 € TTC~~
19,90 € TTC⁽⁵⁾
(16,58 € HT)

9,95 € TTC (8,29 € HT)
après crédit d'impôt⁽⁷⁾

VEILLE 2 :
2 VISITES/SEMAINE
~~59,90 € TTC~~
29,90 € TTC⁽⁵⁾
(24,92 € HT)

14,95 € TTC (12,44 € HT)
après crédit d'impôt⁽⁷⁾

VEILLE 4 :
4 VISITES/SEMAINE
99,90 € TTC⁽⁵⁾
(83,25 € HT)

49,95 € TTC (41,89 € HT)
après crédit d'impôt⁽⁷⁾

VEILLE 6 :
6 VISITES/SEMAINE
139,90 € TTC⁽⁵⁾
(116,58 € HT)

69,95 € TTC (58,29 € HT)
après crédit d'impôt⁽⁷⁾

(4) Contrat de 12 mois sans engagement, sous réserve des frais de résiliation si retrait avant deux mois, avec reconduction tacite, conformément aux conditions générales de vente. Le montant TTC de l'abonnement annuel est payable par prélèvement mensuel et, pour les souscriptions par téléphone, en une seule fois par carte bancaire. Le service n'est opéré qu'en France métropolitaine. (5) Prix TTC appliqués jusqu'au 31 décembre 2017 pour toute souscription effectuée entre le 22 mai 2017 et le 31 décembre 2017 sur les formules Veille 1 et Veille 2. À partir du 1er janvier 2018, le tarif de l'abonnement est celui de la grille tarifaire en vigueur. (6) Tarif TTC en vigueur à compter du 22 mai 2017 avec un taux de TVA en vigueur de 20%, avant crédit d'impôt sur le revenu. (7) L'offre Veiller sur mes parents est éligible au crédit d'impôt applicable aux services à la personne dans les conditions définies par la législation en vigueur. L'avantage fiscal et les tarifs sont susceptibles d'évoluer.